



COMMUNE DE  
PIERREFEU-DU-VAR

PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Présents :	28
Pouvoirs :	1
Absent :	0

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 20 mars 2026, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Pierrefeu-du-Var, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle Malraux, Espace Bouchonnerie - Pierrefeu du var

Date de convocation : 16 mars 2026

Étaient présents :

Patrick MARTINELLI, Jean-Bernard KISTON, Priscilla BRACCO, Michel HAINIGUE, Sylvie MATTEI, Lionel POLESKA, Martine MARCEL, LE COCHONNEC Adrien, Françoise DEGOUEY, Gilberte CHORDA, Alexandre MOGNO, Maryse PIZZORNO, Marie MEHANNI, Dominique RAVIGNAUX, Nathalie BRONDEAU, Stéphanie BOURGES, Alain MILESI, DE MONTALIVET Philippe, Peter PARDIGON, Christophe RYCKELYNCK, Patrice CAUVIN, Emily MAZZOLENI, Sébastien GAFFRE, Camille JOURDAN, Aurélie MICALLEFF, Julien PEROL, VERBRUGGHE Quentin, Mehdi RASSOUL

Excusé(s) ayant donné procuration :

Stéphanie GOZZOLI à Stéphanie BOURGES

Secrétaire de séance : Monsieur LE COCHONNEC Adrien est désigné en qualité de secrétaire de séance.

**DEL-010-03-2026 - Détermination du nombre d'adjoints au Maire**

**Vu** l'article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

**Vu** l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

Le Maire, nouvellement élu, rappelle que l'effectif légal du conseil municipal de la ville de Pierrefeu-du-Var étant de 29 membres, il ne peut y avoir plus de huit adjoints au maire.

Après avoir délibéré,

